

Accusé de réception en préfecture
001-210100434-20250403-qlfX010001d4b4-DE
Date de télétransmission : 07/04/2025
Date de réception préfecture : 07/04/2025

Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST

COMMUNE DE
BEYNOST

N° 04-2025-25

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du : 3 avril 2025
Convocation du : 26 mars 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 23

L'an deux mille vingt-cinq, trois avril à dix-huit heures et trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

FINANCES : Demande de subvention auprès de la Région au titre de sa politique de sécurité pour l'achat d'équipement et d'armement pour la police municipale

Présents : Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Jean-Marc CURTET, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, M. Patrick THOLON, M. Sébastien RENEVIER, Mme Valérie BERGER, M. Harris GREISS, Mme Cathy BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ.

Représentés :

M. Gilbert DEBARD donne procuration à M. Joël AUBERNON
Mme Elodie BRELOT donne procuration à M. Philippe MAILLEZ
Mme Sophie GAGUIN donne procuration à M. Sergio MANCINI

Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ donne procuration à M. Jean-Pierre COTTAZ

Absents : M. Franck LONGIN, Mme Anne-Sophie RAMPON, M. Philippe CASAMAYOR, M. Cyril LANGELOT

Secrétaire de séance :

Mme Annie MACIOCIA

Le rapporteur rappelle que les équipements de sécurité et d'armement de la police municipale de Beynost sont éligibles à l'aide régionale dans le cadre de son dispositif de soutien à l'équipement des forces de sécurité à hauteur de 50% du montant HT des dépenses.

La dépense comprend pour l'ensemble des agents de la police municipale :

- Housse de gilets pare-balle
- Munitions (Seliier Bellot 9mm boîte de 50 & Geco cal. 9 mm para JHP Hollow point /50)
- Bâton téléscolpique
- Tonfa de police (polycarbonate) avec porte-tonfa en nylon TR-02
- Stream Waypoint 400 rechargeable 220V Phareled-C4 poignée pistolet-noire
- Lecteur de puce pour animaux
- TT Dump Pouch Miki - noir
- Etui Bonowi 21P - passant ceinture - rotatif 360° - noir - résa admin AP
- Veste de pluie flexo - Taille M
- Chasuble police municipale bicolore microprisme jaune RETR
- Barre stop stick
- Munitions LBD

EQUIPEMENTS POLICE MUNICIPALE		
<i>Matériels : 1 810,48 €</i>		
<i>Munitions : 229,20 €</i>		
<i>Housse de gilet pare-balle : 802,93€</i>		
<i>Munitions LBD et barre stop stick : 639,98€</i>		
SOURCES	MONTANTS HT	TAUX
Fonds propres - autofinancement	1741,3	50%
Région - Acquérir et installer des équipements en matière de sécurité	1741,3	50%
TOTAL	3 482,59	100%

Il est proposé au Conseil Municipal : d'adopter les opérations et les modalités de financement, d'approuver le plan de financement prévisionnel, de s'engager à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention, d'autoriser Madame le Maire à signer tout

Accusé de réception en préfecture
001-210100434-20250403-qlfX010001d4b4-DE
Date de télétransmission : 07/04/2025
Date de réception préfecture : 07/04/2025

document relatif à ces opérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Votants	23	
Pour	23	Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, M. Joël AUBERNON, Mme Annick PANTEL, M. Gilbert DEBARD, M. Jean-Marc CURTET, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, Mme Elodie BRELOT, M. Patrick THOLON, M. Sébastien RENEVIER, Mme Valérie BERGER, Mme Sophie GAGUIN, M. Harris GREISS, Mme Cathy BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ, Mme Nathalie THIMEL-BLANCHOZ
Contre		
Abstention		
NPPV		

ADOPTE les opérations et les modalités de financement,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel,

AUTORISE Madame le Maire à solliciter d'autres co-financeurs le cas échéant,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



Caroline Terrier

Caroline TERRIER,
Mairie de Beynost